



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy à Scott, le 28 septembre 2026 à 18h sous la présidence de Monsieur Frédéric Vallières, maire.

À cette séance extraordinaire sont présents Monsieur Frédéric Vallières, maire et Messieurs les membres du Conseil :

Siège #1 - Marie-Ève Drolet
Siège #2 - Ghislain Lowe
Siège #3 - Jason Quirion
Siège #4 - Pierre-Luc Langevin
Siège #5 - Cynthia Vallée
Siège #6 - Scott Mitchell

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Frédéric Vallières. Madame Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, et Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

Tel que le prévoit la Loi, la personne qui préside la séance, soit Monsieur Frédéric Vallières, informe le conseil qu'à moins d'avis contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

7171-09-26 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - POINTS DE DISCUSSION
 - 3.1 - Entente CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
 - 3.2 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 527-2026 décrétant une modification au règlement numéro 266 tel que déjà modifié par le règlement numéro 271 afin d'harmoniser la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité
 - 3.3 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 528-2026 décrétant une modification au règlement numéro 344 afin d'améliorer la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité
 - 3.4 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 529-2026 décrétant une modification au règlement numéro 453 afin d'améliorer la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité
 - 3.5 - Renouvellement entente intermunicipale MRC - Ramassage des encombrants sur appel
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jason Quirion



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Scott

ET RÉSOLU d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - POINTS DE DISCUSSION

7172-09-26 3.1 - Entente CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott est actuellement membre d'une Mutuelle de prévention en matière de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de Zone SST visant à adhérer à une nouvelle Mutuelle de prévention en matière de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition prévoit un accompagnement de la Municipalité dans la gestion de son dossier en matière de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse effectuée, le changement de Mutuelle de prévention pourrait également permettre à la Municipalité de réduire ses coûts liés aux cotisations à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Zone SST a été analysée par la direction générale et que celle-ci recommande au conseil municipal d'y donner suite;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Eve Drolet

ET RÉSOLU d'acceptée la proposition de Zone SST relativement à l'adhésion de la Municipalité à cette Mutuelle de prévention et d'autoriser la direction générale ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution et de compléter les démarches relatives à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3.2 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 527-2026 décrétant une modification au règlement numéro 266 tel que déjà modifié par le règlement numéro 271 afin d'harmoniser la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par la conseillère Cynthia Vallée, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 527-2026 décrétant une modification au règlement numéro 266 tel que déjà modifié par le règlement numéro 271 afin d'harmoniser la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Scott

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 527-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

- 3.3 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 528-2026 décrétant une modification au règlement numéro 344 afin d'améliorer la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par le conseiller Scott Mitchell, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 528-2026 décrétant une modification au règlement numéro 344 afin d'améliorer la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 528-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

- 3.4 - Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 529-2026 décrétant une modification au règlement numéro 453 afin d'améliorer la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité

AVIS DE MOTION EST DONNÉ par le conseiller Ghislain Lowe, qu'il y aura lors d'une prochaine séance, adoption du règlement 529-2026 décrétant une modification au règlement numéro 453 afin d'améliorer la répartition du fardeau fiscal pour une plus grande équité.

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement 529-2026 a été déposé et qu'une copie dudit règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

- 7173-09-26 3.5 - Renouvellement entente intermunicipale MRC - Ramassage des encombrants sur appel

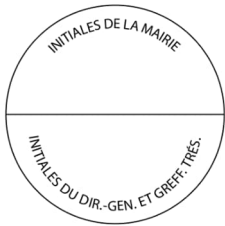
CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Nouvelle-Beauce a mis sur pied un service régional de collecte des encombrants sur appel afin d'améliorer les services offerts aux citoyens et d'assurer une meilleure valorisation des matières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott a adhéré à l'entente intermunicipale pour une période d'un (1) an à titre de projet pilote, relativement à la collecte des encombrants sur appel pour l'année 2026 conformément à la résolution 6976-11-25;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prononcer sur le renouvellement de son adhésion à ce service;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés au service, notamment les quotes-parts exigées à la Municipalité, doivent être pris en considération dans la décision du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pier-Luc Langevin



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Scott

ET RÉSOLU QUE de ne pas renouveler l'adhésion au service régional de collecte des encombrants sur appel offert par la MRC de la Nouvelle-Beauce et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à transmettre à la MRC de la Nouvelle-Beauce tout avis requis relativement à la présente décision et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Scott, tout document requis à cette fin.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'étant présente dans la salle, aucune question n'est soumise au conseil municipal.

7174-09-26 5- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Pier-Luc Langevin à 19h00.

Je soussigné, Frédéric Vallières, maire de la Municipalité de Scott, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Frédéric Vallières
Maire

Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière